

Cet addenda est émis pour confirmer, modifier ou éclaircir les documents d'appel d'offres et fait partie intégrante des documents de soumissions.

PARTIE 1 – DEVIS TECHNIQUE D'ARCHITECTURE

Les sections suivantes sont modifiées de la manière suivante :

1. Section 10 14 00 – Signalisation dans les bâtiments

1. Remplacer le texte de l'article 1.9.3.1 par le texte suivant : « La signalisation extérieure (lettres et formes taillées et plaques murales extérieures). ».
2. Remplacer le texte de l'article 2.1.2 par le texte suivant : « Tôle d'aluminium : tôle tout usage ou à anodiser. ».
3. Remplacer le texte de l'article 2.1.3 par le texte suivant : « Tôle d'aluminium préfinie : tôle tout usage, unie, avec revêtement de peinture-émail cuite appliquée en usine, selon la désignation AA de l'Aluminium Association. ».
4. Remplacer le texte de l'article 2.1.16 par le texte suivant : « Pellicule de vinyle colorée découpée à la forme et collée. ».
5. Remplacer le texte de l'article 2.3.4 par le texte suivant : « Avec tiges filetées en aluminium, diamètre et longueur permettant un ancrage adéquat et un décalage (offset) de 50 mm par rapport au plan de façade. ».
6. Remplacer le texte de l'article 2.8.1 par le texte suivant : « Support fixe ».
7. Ajouter l'article 2.8.1.1, soit le suivant : « Les plaques murales doivent pouvoir être fixées au mur à l'aide d'agrafes inviolables et dissimulées, de type approuvé par les professionnels. ».
8. Ajouter l'article 2.8.1.2, soit le suivant : « Fournir au besoin des plaques de support permettant de fixer les plaques murales à des surfaces inégales. ».
9. Ajouter l'article 2.8.2, soit le suivant : « Plaques murales extérieures ».
10. Ajouter l'article 2.8.2.1, soit le suivant : « Plaques d'aluminium anodisé clair de 3mm d'épaisseur traité pour l'extérieur. ».
11. Ajouter l'article 2.8.2.2, soit le suivant : « Lettres et chiffres en vinyle autocollant noir (Arlon – Carlon II – 03 Black) traité pour l'extérieur. ».
12. Ajouter l'article 2.8.2.3, soit le suivant : « Fixations avec tiges filetées en aluminium, diamètre et longueur permettant un ancrage adéquat et un décalage (offset) de 50 mm par rapport au plan de façade. ».

PARTIE 2 – PLANS D'ARCHITECTURE

Les feuilles A000, A001, D-A101, A101, D-A151, A151, D-A301, D-A302, A301, A302, D-A501, D-A502, A501, A502, A503, A504, D-A801 et A801 sont modifiées et réémises (voir ci-joint – 18 plans). Les modifications sont identifiées par des nuages.

FIN DE L'ADDENDA AA-01.

